

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121.10 du Code des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, salle du Conseil Municipal

MARDI 06 DECEMBRE 2022, à 18 heures 30

Publié le 29 novembre 2022

Le Maire,



ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance
Rapport du Maire (art. L 2122-23 du CGCT)
Approbation du PV de la séance du 03 octobre 2022

FINANCES

- 1 – Admissions en non-valeurs – Budget Communal
- 2 – Décision Modificative n° 3 – Budget Communal
- 3 – Engagement des dépenses avant le vote du budget 2023 – Budget Communal
- 4 – Fixation du tarif pour la fourniture de repas au CCAS du Palais-sur-Vienne
- 5 – Convention pour la production de repas au CCAS de Couzeix
- 6 – Convention pour la production de repas avec l'ACARPA
- 7 – Fixation des tarifs des repas et de goûter du Multi Accueil à la Mutualité
- 8 – Service à la population – Tarifs municipaux 2023 TTC
- 9 – Cimetière -Tarifs municipaux 2023 TTC
- 10 – Prestations de service – Tarifs 2023 TTC

RESSOURCES HUMAINES

- 11 - Recrutement et rémunération d'agents recenseurs pour le recensement de la population de 2023
- 12 - Revalorisation du contrat d'assurance groupe risque statutaire du CDG 87
- 13 - Modification du tableau des emplois
- 14 - Recrutement et rémunération des animateurs de l'accueil de loisirs sans hébergement pour les vacances scolaires de février et d'avril 2023

ENFANCE

- 15 - Signature de la Convention Territoriale Globale Limoges Métropole

AMENAGEMENT

- 16 - Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le SEHV- travaux d'éclairage public – Rue Jean Cocteau
- 17 - Convention d'action spécifique pour réaliser les diagnostics énergétiques de plusieurs bâtiments communaux
- 18 – Acquisition d'un bien par voie de préemption

ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

- 19 - Adoption de la charte du Plan Climat – Air – Energie Territorial
- 20 - Ouverture dominicale des commerces en 2023
- 21 - Adhésion au collectif BSP (Bon Sens Paysan) qui porte le projet de TramTrain Limousin

CULTURE

- 22 - Modification du règlement intérieur des salles